

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2020 est déposé au bureau de la municipalité et, en conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire, en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 30^e jour de janvier 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 30 janvier 2020, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de janvier 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et du Service du greffe